



Waremmes, le 10 mai 2016

Opération de Développement Rural - Héron

Compte rendu de la séance d'information-consultation citoyenne de Héron, le 03 mai 2016

Présents :

Nombre d'habitants : 52 personnes

Pour le Collège communal : Christelle FURLAN, Luc VIATOUR, échevins, Marie MARCHAL, Présidente du CPAS

Pour l'Administration communale : Isabelle EBROIN, ADL, agent relais de l'ODR ;

Pour la FRW : Mathilde PAUQUÉ, Vanessa SUBLET, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement.

1. Accueil des participants

Madame Christelle FURLAN, échevine en charge de l'ODR, remercie les participants pour leur présence. Elle explique les objectifs de la séance, et la volonté des autorités communales de permettre aux citoyens de s'exprimer afin de construire avec eux l'avenir de la Commune.

2. Déroulement de la soirée

La présentation Powerpoint sera disponible sur le site internet de la Commune à l'issue des consultations.

Mathilde Pauqué et Vanessa Sublet de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) présentent le déroulement de la soirée.

Les objectifs sont :

- d'informer les citoyens sur ce qu'est une Opération de Développement Rural (ODR). Ce qu'elle peut apporter de concret à la dynamique communale, et quels sont les critères de réussite d'une ODR.
- de présenter la « carte d'identité » de la commune divisée en trois thématiques : territoire, économie et population.
- de consulter les personnes présentes :
 - pour chacune des thématiques, il leur est demandé de lister les atouts, les faiblesses et leurs propositions (de solutions) sur une feuille A4.
 - sur des post-it de couleurs différentes, il leur est demandé d'inscrire, par thématique, trois atouts, faiblesses et propositions qui leur paraissent les plus pertinents.

3. Mise en commun et élaboration d'un diagnostic partagé



Les agents de développement regroupent les post-it par thèmes sur des posters prévus à cet effet. Les taches de couleur permettent de visualiser aisément les préoccupations les plus importantes des habitants du village. Les agents de développement en font la synthèse en public et s'assurent que leur lecture correspond bien au ressenti des participants.

Cette synthèse peut être découverte ci-dessous, tandis que la retranscription des feuilles individuelles fait l'objet d'un document à part.

Le nombre de fois qu'une idée a été émise par les participants est inscrit entre parenthèses, dans le cas contraire, l'idée n'a été formulée que par un participant.

En matière de territoire :

La situation privilégiée de la commune (7), proche des noyaux urbains d'Andenne et de Wanze /Huy, ainsi que son côté rural (8), caractérisé par de beaux paysages ouverts et encore verts (4), en font un **territoire attractif, recherché par les familles**.

Le village de Héron est partiellement couvert par un périmètre d'intérêt paysager qui pourrait être étendu pour inclure les alentours de la chapelle St-Donat.

C'est une commune calme et paisible, dans laquelle il fait bon vivre, et dont la beauté tient à son **habitat aéré et espacé** (4), constitué en grande partie de maisons 4 façades.

La commune dispose encore d'un bon potentiel environnemental qui peut être découvert à travers un réseau de promenades « nature », mais souffre **d'un déficit en termes de biodiversité** ou d'espaces verts arborés, qui pourrait être amélioré par une gestion environnementale plus rigoureuse, en étendant la pratique du fauchage tardif, en lien avec le rythme de la nature. Les berges des ruisseaux et fossés en bord de route pourront également jouer un rôle de couloir biologique, surtout si l'on y plante des haies tout du long.

Quelques incivilités sont à déplorer (2) et pourraient être diminuées si l'agent constatateur était plus activement présent sur le terrain.

Autre sujet de préoccupation, la possible pollution des sols et la faible qualité des eaux, liés à la fois au type d'agriculture pratiquée sur la commune, et à l'absence d'égouttage (3) et d'assainissement des eaux. Un nettoyage des ruisseaux et le développement du lagunage individuel, éventuellement soutenu par les autorités communales, constitueraient un premier pas vers une amélioration durable.

En ce qui concerne l'habitat rural, les participants constatent la grande variété des styles et volumes qui ne s'intègrent pas toujours de manière cohérente avec l'habitat traditionnel. Avec l'accroissement récent de la population, de nombreuses constructions voient le jour (2) que les résidents de plus longue date ne voient pas d'un bon œil. Ils déplorent entre autres le saccage de zones d'intérêt paysager, des points de vue qui disparaissent ou l'emploi de matériaux modernes qui sont loin de faire l'unanimité.

Le **développement de l'habitat** est un sujet d'inquiétude important pour les participants. Un village qui continue à s'étendre distend les relations entre habitants, au risque de devenir un village dortoir (5), tandis qu'une densité trop importante, ou des bâtiments hors gabarit, seraient préjudiciables au caractère rural (4) que les participants souhaitent maintenir plus que tout.

Leurs propositions vont de l'interdiction de jumeler des maisons, interdire les constructions de plus d'un étage, d'imposer des façades de 25 m, d'empêcher la vente de parcelles trop petites, à éviter l'arrivée de nouveaux habitants voire réviser le plan de secteur pour limiter les zones d'habitat ou en permettre le développement à proximité du hall Héromnisports.

Les participants souhaiteraient également que soit redessinée la place du village de Héron (2) dont les trottoirs servent actuellement de parking, ou d'autres lieux de rencontre qui soient arborés, jardins publics qui favoriseraient la rencontre et l'épanouissement des enfants. Des bancs (2) placés à des endroits choisis (la chapelle St-Donat, par exemple) rendront les balades plus agréables.

Héron, est une commune facile d'accès, grâce aux sorties autoroutières et à la nationale (7). Mais tout est conçu pour la voiture, ce qui entraîne un **trafic important dans les villages** (2) et un sentiment d'insécurité, particulièrement pour les jeunes qui doivent rejoindre leur arrêt de bus le long de la nationale (2). Si possible, les cœurs de village devraient être réservés à la circulation locale, des trottoirs devraient être

présents à proximité des équipements collectifs (écoles, crèches...) et la traversée de la nationale sécurisée par des ilots directionnels, passages pour piétons et feux de signalisation.

L'état des routes préoccupe également les participants (4), la vitesse y est excessive, et il est difficile de s'y croiser, en raison de l'étroitesse des voiries et du mauvais état (5) des accotements. Lors des périodes de travaux agricoles, ces voiries peuvent de plus être fort sales et auraient bien besoin d'un entretien plus régulier.

La fréquence et la couverture des **transports en commun** est véritablement insatisfaisante (12) pour les participants qui constatent qu'il n'y a pas de réelle alternative de mobilité douce, malgré la présence d'un taxi communal, le Portabus. Le Hall omnisport n'est accessible qu'en voiture, tandis que les sentiers existants manquent d'entretien. Peut-être un minibus communal, en complément des deux lignes existantes permettrait-il d'améliorer la situation.

Les participants souhaitent que soient mieux entretenus les sentiers existants, et que le réseau réservé à la mobilité douce soit développé par la création d'aménagements pour les piétons et cyclistes, longeant les routes actuelles et permettant de rejoindre les principaux services de la commune.

Idéalement, une liaison douce reliera Héron à Waret, en passant par le hall Héromnisports. Un RAVeL permettant de rejoindre Andenne est également un rêve exprimé par les participants.

Enfin, en matière d'**énergie**, les projets éoliens ne rencontrent que des détracteurs (2)

En matière d'économie :

En termes d'**emploi et d'entreprises**, les participants se réjouissent du taux de chômage relativement bas et mettent en lumière le travail de soutien à l'entrepreneuriat réalisé par l'ADL (5). L'aide aux petits indépendants doit encore être développée car il y a peu d'emplois salariés sur le territoire. Les participants proposent ainsi la création d'un pôle local d'investisseurs encadrants les jeunes entrepreneurs, à la manière des *business angels*.

La proximité des grands axes est bénéfique(2) pour le développement de nouveaux pôles, qu'il s'agisse du moulin de Ferrières ou la Zone de développement économique proche de Petit-Waret et permettra de créer des emplois pour les Héronnais. Il serait intéressant d'y favoriser l'implantation de sociétés proposant des emplois aux habitants, ce qui n'est pas le cas de la société occupant actuellement le bâtiment-relais de la SPI.

Le **tourisme** présente également un potentiel de développement économique intéressant : la beauté des paysages, la qualité du patrimoine bâti et le réseau de chemins balisés renforcent l'attractivité du territoire, ce que tend à prouver la création de nouveaux gîtes et chambres d'hôtes et le développement des activités autour du moulin de Ferrières. Ce n'est toutefois pas un patrimoine attirant pour le tourisme de masse (2), et le PPPW (petit patrimoine populaire wallon) est insuffisamment entretenu (disparition de fontaines). Idéalement, une stratégie devra être envisagée au niveau du territoire plus large du Pays Burdinale Mehaigne.

Il y a sur la commune, en particulier à Couthuin et à Héron, des **commerces** de qualité qui participent à la vitalité des villages. Si tout est disponible à moins de 15 km, les participants apprécieraient que soient disponibles une épicerie locale (éventuellement une coopérative) et d'autres commerces de proximité, ou un café-restaurant (2). Un distributeur Mister Cash faciliterait également les achats locaux. Le petit marché de Couthuin est une bonne initiative, mais il est difficilement fréquentable pour les personnes qui travaillent. L'organiser le WE ou en soirée permettrait d'attirer plus de chalands.

Car il y a sur le territoire de nombreux producteurs qui proposent une offre diversifiée (légumes, bière, viande, farine, viande, volaille bio) vendue directement à la ferme. Le petit marché de Couthuin est également une belle initiative permettant de rencontrer les acteurs locaux. Le **monde agricole** est encore bien présent à Héron et proche de la population grâce à la Fête de la ruralité ou aux travaux de la Commission agri-rurale.

Héron est un territoire marqué par **l'agriculture** qui contribue à son attractivité (5). Bien que certains exploitants se soient diversifiés et qu'apparaissent des produits du terroir, cela reste une terre de grandes cultures où le bio est encore peu présent.

Pour les participants, le développement de produits locaux aura pour corollaire le développement d'emplois locaux, et toutes les initiatives en ce sens doivent être soutenues (2). Le développement de circuits courts (3) proposant des produits provenant des communes du Parc Naturel et communes limitrophes pourrait être organisé au moulin de Ferrières (3).

L'avenir du secteur agricole préoccupe les participants; la qualité exceptionnelle des terres a pour conséquence un prix prohibitif à l'hectare, et la difficulté pour les agriculteurs d'agrandir leur exploitation, ou l'impossibilité pour de nouveaux acteurs de s'installer sur le territoire. A ce titre, un participant trouve regrettable d'utiliser des terres de qualité pour développer le zoning proche de Petit-Waret alors que des terrains plus pauvres auraient mieux convenu.

L'âge élevé des exploitants et le manque de repreneurs est une autre source d'inquiétude, bien qu'un participant affirme qu'il y a bien plus de repreneurs potentiels que ceux recensés.

En matière de population :

La présence de **nombreux jeunes de moins de 18 ans** (6) est une des particularités de la Commune qui propose de nombreux services à leur intention, de belles écoles de qualité (3), des services de garderie comme les Galopins et communique bien sur cette offre variée.

La commune publie régulièrement de nombreuses brochures et informations écrites qui maintiennent le contact avec les citoyens. Des panneaux d'affichage à des endroits choisis permettraient peut-être d'améliorer encore la **communication**.

Les écoles situées à Waret et à Couthuin commencent à être saturées (2), et les participants regrettent qu'il n'y en ait plus à Héron (2).

De la même manière, l'accueil de la petite enfance risque rapidement d'être insuffisant ce qui se constate déjà actuellement pendant les vacances scolaires pour les petits de 2 ou 3 ans.

Il est important pour les participants que les jeunes puissent trouver des activités sur le territoire communal, et il serait regrettable que les terrains de tennis de la rue de la gare disparaissent au profit de logement. Il s'agira alors de prévoir d'autres lieux de rencontre pour les jeunes (3).

Autre facteur de socialisation, des voyages destinés aux jeunes pourraient être organisés en sus des voyages scolaires.

De **nombreux autres services** sont proposés à la population (2), malgré la petite taille de la commune, et des opérateurs privés, comme l'asbl Au Fil de l'Eau ou la nouvelle maison médicale installée sur la chaussée de Wavre permettent de compléter cette offre. Malgré le revenu moyen par habitant relativement élevé, il subsiste sur la commune des ménages en situation plus précaire pour lesquelles une aide financière ponctuelle pourrait être accordée.

Seuls les seniors semblent être moins bien lotis, le territoire semblant inadapté au vieillissement de sa population. De nombreuses personnes âgées sont isolées, parfois par manque de connaissance des services

qui leur sont réservées. Une maison de repos, ou la construction de logements spécifiques (4) est une des pistes proposées pour permettre aux personnes âgées de rester au village (2), idéalement couplées à des solutions de mobilité et de loisirs spécifiques qui les mettent en contact avec les jeunes, leur permettant ainsi de se sentir utiles. Pour la livraison de repas à domicile, un participant propose d'utiliser les cuisines du Plein Vent.

Outre des **logements** seniors, les participants évoquent la possibilité de transformer d'anciennes maisons en logements multiples (et ainsi maintenir le cachet rural) (2), de favoriser la création d'habitat intergénérationnel, ou encore de proposer des logements ou terrains à construire à des prix raisonnables, afin d'attirer sur la commune de jeunes couples avec enfants. L'implantation prochaine de logements sociaux au centre de Héron ne fait par contre pas l'unanimité, certains participants estimant que le village manque de routes, de commerces. Ces futures habitations ne cadreront pour eux pas avec l'aspect rural (2).

Comme souligné dans chacun des villages, la **vie associative** est dynamique (8) ; il y a à Héron des activités culturelles, sportives ou festives pour les différentes tranches d'âge. Il subsiste toutefois des particularismes villageois hérités de la fusion des communes, un esprit de clocher qui empêche un réel sentiment d'appartenance. Ce phénomène semble se renforcer avec l'accroissement de la population et l'organisation de fêtes par quartier plutôt que par village. Un meilleur accueil des nouveaux habitants devrait permettre de mieux les intégrer à la vie communale et de recréer du lien social, tout comme y participe la fête des voisins qui devrait être organisée de manière plus automatique. Un potager communautaire et didactique est un autre exemple d'activité et de lieu qui pourra rassembler les habitants.

En termes de **culture**, les participants se félicitent de la présence de la bibliothèque à Héron et souhaiteraient pouvoir développer ses activités par des plages d'ouverture plus larges ou par la création d'une boîte à livres.

Tour de questions :

Quelle est la date limite d'inscription à la CLDR ?

La CLDR sera installée en début d'année scolaire. Sa composition sera proposée par les Agents de la Fondation Rurale de Wallonie qui en garantiront la représentativité en s'assurant que tous les villages, toutes les tranches d'âge et catégories socio-professionnelles y sont présentes. Cette proposition sera approuvée par le Conseil communal du mois de septembre. Les candidatures peuvent donc être introduites via le formulaire présent sur le site communal à l'adresse <http://heron.be/page409623315.aspx> jusqu'au 31 août 2016.

4. Mot de la fin

Pour terminer la soirée, Marc Van den Broeck, agent de développement de la FRW, explique les suites de l'ODR par la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et invite les personnes intéressées à s'inscrire à cette commission citoyenne.

Les comptes rendus des info-consultations de tous les villages, ainsi que la retranscription des feuilles individuelles sont disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.heron.be/consultations>

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Mathilde Pauqué, Vanessa Sublet, et Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Mathilde Pauqué, Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck
de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 27
m.pauque@frw.be, v.sublet@frw.be, m.vandenbroeck@frw.be*